

Madame Agnès LOUDES
Présidente de la Commission de suivi du FNAS

Paris le 19 décembre 2018

Objet : Lettre Ouverte aux organisations syndicales d'employeurs siégeant à la Commission de suivi et à la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation.

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années, nous vous alertons sur nos craintes de voir les ressources du FNAS ne plus couvrir les dépenses liées au nombre de prises en charge des ouvrants droits, toujours en très nette augmentation.

Nous vous demandons, avec toujours plus d'insistance, une augmentation du taux de contribution des entreprises au financement des activités pour lesquelles notre organisme a été créé le 26 novembre 1973.

Ce taux de contribution est inchangé depuis le 1^{er} janvier 1979 soit près de 40 années.

Cette année encore, nous constatons une forte augmentation des dépenses d'activités sociales alors que les recettes de l'exercice connues à ce jour affichent elles, une baisse considérable.

En l'absence d'augmentation du taux de contribution et pour éviter de risquer de mettre le FNAS en état de cessation de paiement dès 2019, le Conseil de Gestion, est contraint de prendre des mesures d'urgence, en diminuant les taux de prises en charge de manière drastique.

Nous espérons que ces mesures ne seront que temporaires et que les employeurs au sein de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation, sauront décider très vite d'une augmentation du taux de contribution.

Cela permettra d'une part, de revenir très vite sur cette nouvelle baisse du taux des prises en charge et d'autre part, d'assurer la pérennité du FNAS au delà de 2019 pour répondre aux futurs ayants droit en constante augmentation.

Les employeurs de notre secteur sont les partenaires historiques avec lesquels nous avons inventé et créé le FNAS.

A chaque fois que s'est posée la question de son avenir et de sa pérennité, les employeurs ont toujours manifesté et affiché, dans leur discours, un attachement profond et un soutien à cet organisme.

Nous attendons que cette décision soit prise lors de la prochaine réunion de la CPPNI le 31 janvier 2019.

Aujourd'hui, nous, élus du Conseil de Gestion du FNAS réunis en conseil extraordinaire avons choisi, de cœur, de faire porter une nouvelle fois aux seuls salariés ouvriers, les frais de la non prise en compte de ses légitimes demandes par les employeurs, réunis autour de la convention collective.

Dans le contexte politique et social que connaît notre pays, il apparaît regrettable que les salariés du champ du spectacle vivant public voient les prestations de leur « Comité inter-entreprises » amputées, à l'heure où même le gouvernement a renoncé à la taxation des prestations servies par les Comités d'Entreprise.

Nous espérons, Madame la Présidente, que vous userez de toute votre influence pour qu'enfin se concrétise cette augmentation désormais incontournable.

Dans l'attente de votre retour, nous vous demandons de croire Madame la Présidente en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil de Gestion,
Patrick Harivel
Président.